

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9906**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur de Savate

Nouvel intitulé : Animateur de savate

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ( CPNEFP) sport - Federation française de savate boxe française et discipline associées (FFSBF DA)	Président de la FFSBF DA

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3328 - Sport

#### Code(s) NSF :

335t Animation touristique et culturelle

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Animateur de SAVATE assure l'accueil des publics, le face à face pédagogique, la dynamisation du groupe dans et autour de l'activité. Il intègre son activité dans le fonctionnement de la structure et assure la sécurité des pratiquants et des tiers sur tous les moments de prise en charge des publics.

Les capacités attestées sont :

- \* Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public
- \* Gérer le moment qui précède et qui suit la séance en veillant à la sécurité des pratiquants
- \* Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
- \* Adapter son intervention
- \* - au regard de la séance
- \* - au regard du cycle de séances
- \* Démontrer les exercices et gestes techniques compatibles avec un niveau technique fédéral (Gant Jaune)
- \* Développer l'éthique et les valeurs de l'activité
- \* Respecter la réglementation fédérale (règlement technique - arbitrage)
- \* Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis
- \* Participer à l'organisation et à l'évaluation de sessions de passage des 7 premiers niveaux techniques fédéraux sur les 11 existants
- \* Aider les pratiquants à s'engager vers des événements
- \* Aider les pratiquants à vivre l'événement (Animer, accompagner conseiller)
- \* Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants
- \* Auto évaluer ses interventions
- \* Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- \* Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- \* Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Animateur de SAVATE encadre la SAVATE boxe française dans le cadre de structures privées relevant principalement du secteur associatif mais également marchand.

L'Animateur de SAVATE encadre la SAVATE boxe française à temps partiel (clubs) et parfois de façon saisonnière (centre de vacances...). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs dans la limite horaire d'exercice suivante : 10h00 maximum par semaine sur la base d'une saison sportive de 36 semaines. Soit 360 heures.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

#### Réglementation d'activités :

- Articles L 212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L 212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Observation au poste de travail (les compétences relevant de l'activité "Accueil")
- Mise en situation (les compétences liées à l'activité d'encadrement, les principes de sécurité, compétences liées à la dimension relationnelle notamment de l'accueil ou de la dynamisation de l'activité)
- Entretien (compétences en lien avec Encadrement - Dynamisation - Intégration et sécurité)
- Epreuve écrite (les connaissances théoriques nécessaires au métier:- Bases physiologiques et anatomiques - Organisation et fonctionnement de la FFSBF DA - Connaissance du milieu sportif - Gestion, organisation et développement du club dans son environnement
- Sécurité du pratiquant - Réglementation technique, compétitions, arbitrage)

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, Un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, Un représentant du délégataire dans sa représentation régionale ou son suppléant, Selon les modalités de certification de la qualification sécurité visant la protection des pratiquants et des tiers, le directeur jeunesse et sports ou son représentant pourra être sollicité.
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	la composition du jury respecte l'article R335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Une équivalence permet à un candidat déjà titulaire du titre de moniteur fédéral de SAVATE d'obtenir le CQP d'animateur de SAVATE	

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 6 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, sous l'intitulé CQP Animateur de Savate, avec effet au 6 juillet 2008, jusqu'au 6 juillet 2010.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Animateur de Savate, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

FFSBF DA

##### Autres sources d'information :

<http://www.ffsavate.com>; [www.cpne-sport.fr](http://www.cpne-sport.fr)

##### Lieu(x) de certification :

FFSBF et DA à Paris

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Environ 60 centres de formation pressentis (ligues et comités départementaux), répartie dans toute la France, sur le territoire métropolitain et d'outre-mer.

**Historique de la certification :**

- Accord de branche sur la mise en œuvre des CQP du 06 mars 2003 (CPNEF sport).
- Décision de la CPNEF sport de création du CQP Animateur de SAVATE (AS) du 05 juillet 2007.
- Avenant de la Commission mixte paritaire (CMP) de la branche sport du 05 juillet 2007 portant sur l'Annexe 1 de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du 07 juillet 2005 relative aux CQP.
- Arrêté d'extension du 26 décembre 2007 de l'avenant portant création d'un CQP AS

Une équivalence permet à un candidat déjà titulaire du titre de moniteur fédéral de SAVATE, obtenu avant 2008, d'obtenir le CQP d'animateur de SAVATE sous réserve de remplir les conditions demandées (en faire la demande, fournir les documents demandés, enseigner dans un club à la date de la demande et suivre un stage d'adaptation à l'emploi de 2 jours)

**Certification précédente :** Animateur de Savate

**Certification suivante :** Animateur de savate